

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 MAI 2015**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents à la séance : 14

Date de convocation : 18/05/2015

Date d'affichage : 18/05/2015

Présents : MM. BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, LAURENT Daniel, POLY Bernard, FORAS Annie, PUTIN Dominique, RIVATTON Xavier, COMTE Elodie, BEAUDART Clémence, BARBIER Jean-Claude, CLEMENT Colette, CHAUVIN Yves, PIDOUX Valérie.

Absente excusée : Me Brigitte JOUFFROY avait donné procuration à Yves CHAUVIN

Secrétaire : Me PIDOUX Valérie

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2015.
- 2/ Présentation de la requalification de la zone de loisirs « En Lune » avec délibération pour les premiers travaux.
- 3/ Délibération servitude de passage au profit de Mr BOUILLIER Joël.
- 4/ Délibérations pour extension du réseau de distribution publique d'électricité : station de pompage, foot et stade.
- 5/ Délibérations élaboration du schéma de distribution d'eau potable.
- 6/ Délibération sur les côtes maximales des monuments cinéraires
- 7/ Désignation d'un correspondant voirie.
- 8/ Délibération subventions aux associations 2015.
- 9/ Délibérations modification de la convention location « caches poubelles » restaurant Le Safran.
- 10/ Divers et dernières minutes,

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mars 2015**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23/03/2015 est approuvé à 13 voix pour, 2 contre et 0 abstention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Délibération pour approbation de l'attribution du marché de travaux relatif à l'agrandissement et l'aménagement du parking du cimetière.

**1/ PRESENTATION DE LA REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LOISIRS « EN LUNE » - N° 001/26.05.15**

Préalablement à la présentation par Monsieur Pierre André DOMON, architecte paysagiste, choisi pour requalifier la zone de loisirs « En Lune », Monsieur le Maire communique aux élus que le dossier qui va être présenté constitue un travail de qualité considérable où de nombreux concitoyens ont été associés à l'élaboration de celui-ci.

Ce dossier apportera aux élus une « feuille de route » et donnera les perspectives de ce qu'il conviendra d'entreprendre en terme de travaux afin de procéder à la remise en état et à la restructuration de ce bel emplacement apprécié par les Cousançois.

Après la présentation, par Monsieur DOMON, le Maire informe les élus qu'il proposera chaque année sur un cycle pluriannuel la nature des travaux à entreprendre tel que l'architecte les préconise. Pour cette première tranche de travaux, le Maire souhaite que soit entrepris dès cette année les chantiers suivants :

- La déconstruction d'un cours de tennis et la rénovation de l'autre.

- La fermeture en périphérie de l'aire de loisirs.
- L'aménagement de l'entrée du futur parking afin de matérialiser la nouvelle aire de loisirs d'une part, et donner de l'attractivité aux visiteurs entrants dans notre commune, d'autre part.

Le conseil municipal vote pour le dossier tennis à 11 voix pour, 3 contre, une abstention et à l'unanimité pour la clôture de l'aire de loisirs et l'aménagement de l'entrée du parking

## **2/ DELIBERATION ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX - AMENAGEMENT DU PARKING DU CIMETIERE - N° 002/26.05.15 :**

Suite aux réunions de la Commission d'appel d'offres des 1<sup>er</sup> avril 2015 concernant l'ouverture des plis et du 10 avril 2015 pour l'analyse des dossiers, il y a lieu d'approuver le choix des membres de la commission :

LOTS	Nom de l'Entreprise	Montant de l'offre de base HT
Lot 1 : Terrassement VRD	PIQUAND	15 162.00 €
Lot 2 : Maçonnerie	R. PETIOT	34 546.40 €
Lot 3 : Serrurerie	SARL A.B.S.M.	3 490.00 €
Lot 4 : Electricité	JAILLET	7 750.00 €
Lot 5 : Espaces verts	V.D.S. PAYSAGE	1 498.00 €
Lot 6 : Pavage	SAS PARISOT	19 855.00 €
	Montant global HT	82 301.40 €
	TVA 20 %	16 460.28 €
	Montant global TTC	98 761.68 €

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, confirment ces choix.

## **3/ DELIBERATION - PARCELLE A 1196 : SERVITUDE DE PASSAGE ACCORDEE A MONSIEUR BOUILLIER JOEL - N°003/26.05.15**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la demande de Monsieur BOUILLIER Joël relative à un droit de passage.

**Le Conseil Municipal,**

Vu le procès-verbal de délimitation établi par le cabinet ABCD, géomètres experts divisant la parcelle cadastrée section A 1196, lieu-dit «Aux Vauvres », en deux nouvelles parcelles cadastrées section A 1524 et section A 1525.

**ACCEPTÉ à l'unanimité** qu'une servitude de passage soit instaurée au profit de Monsieur BOUILLIER Joël, sur la parcelle cadastrée section A 1525 au droit de ses propriétés cadastrées section A 1428 et section A 1422, lieu-dit « Aux Vauvres ».

**DESIGNE** Maître GRENIER Philippe, Notaire à Cousance pour établir l'acte relatif à cette servitude de passage.

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents à cet effet.

**4/ TRAVAUX SIDEC : EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE : STATION DE POMPAGE - FOOT - STADE - N° 004/26.05.15**

Monsieur le Maire expose :

Le SIDEC envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité, pour réaliser les travaux d'extension :

Alimentation station de pompage + Foot + Stade

**MONTANT TOTAL ESTIME 29 846.37 € HT.**

Dans la mesure où ces interventions présentent un intérêt général, contribuant notamment à l'aménagement, à la mise en valeur et au développement du territoire communal, ainsi que la protection des paysages en cas de travaux réalisés en technique discrète, il est proposé de verser au SIDEC une contribution d'un montant estimé à 11 729.62 €.

Le financement de ce programme serait assuré selon les principes suivants :

	Montant HT	TVA	TTC
Montant des travaux projetés	29 846.37 €		
Part couverte par le tarif PCT	12 147.47 €		
Participation du SIDEC	5 969.27 €		
Récupération de la TVA		5 499.87 €	
Solde à la charge de la Collectivité	11 729.62 €		
<b>TOTAL</b>	29 846.37 €	5 499.87 €	35 346.24 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du SIDEC n° 1688 du 29 novembre 2014 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'éclairage public,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Article 1** : Approuve le projet de travaux d'extension à réaliser sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité d'un montant de 29 846.37 € HT.

**Article 2** : Prend acte que la part de la collectivité, estimée à 11 729.62 € sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :

- A hauteur de 80% avant le commencement des travaux,
- Le solde après achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération.

**Article 3** : Autorise le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10% du montant total indiqué ci-dessus, au-delà de ce seuil et en cas de besoin, le Conseil Municipal devra être saisi pour accord.

**Article 4** : S'engage en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10%, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations.

**Article 5** : Autorise Monsieur le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

**Article 6** : Inscrira la dépense à l'imputation 238 du budget principal.

**5/ TRAVAUX ENTREPRISE GASQUET : EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE : STATION DE POMPAGE – FOOT – STADE – N° 005/26.05.15**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise GASQUET de TOURNUS, d'un montant de 42 262.84 € hors taxes concernant les travaux à réaliser pour le programme d'extension du réseau de distribution publique d'électricité de la station de pompage – foot et stade.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE à l'unanimité** le devis de l'entreprise GASQUET de TOURNUS pour un montant hors taxes de 42 262.84 € pour la réalisation des travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité : station de pompage – foot et stade.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire pour signer tous documents à cet effet.

**6/ MISE A DISPOSITION DES SERVICES – ELABORATION DU SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – N° 006/26.05.15**

Le Conseil Municipal,

Vu sa décision de demander une assistance pour l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de retenir le SIEDEC pour une mise à disposition de services,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, à 14 voix pour et 1 abstention

Retient la proposition de Monsieur le Maire et accepte la mise à disposition de services du SIEDEC pour l'opération visée ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à cet effet.

Prend acte que l'estimation prévisionnelle des frais (hors champ de TVA) qui seront à rembourser au SIEDEC pour cette mise à disposition de services s'élèvent à 4 134 €.

Précise que la dépense correspondante sera comprise dans le financement de l'affaire citée en référence.

**7/ ELABORATION DU SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – MISE EN PLACE DE DEBITMETRES – DEMANDE DE SUBVENTION – N° 007/26.05.15**

**Le Conseil Municipal,**

Considérant sa délibération prise par ailleurs confiant au SIEDEC l'élaboration du schéma de distribution d'eau potable dans le cadre d'une mise à disposition,

Considérant que le coût global de l'opération, schéma de distribution et mise en place de débitmètres, est estimé globalement à 59 000 € HT,

Considérant que ce projet peut faire l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Jura et de l'Etat au titre de la DETR.

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** à l'unanimité le lancement du schéma de distribution d'eau potable estimé à 28 000 € HT ainsi que les travaux de mise en place de débitmètres électromagnétiques de sectorisation estimés à 31 000 € HT soit un total général de 59 000 € HT.

2015-24

**SOLLICITE** pour cette opération des subventions auprès du Conseil Départemental du Jura, de l'Agence de l'Eau et de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé possible.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'instruction des demandes de subventions.

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

### **8/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT VOIRIE**

A l'unanimité Monsieur Xavier RIVATTON est désigné correspondant voirie pour représenter la commune de Cousance en tant que délégué communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Revermont.

### **9/ DELIBERATION : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – N° 008/26.05.15** **Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2015</b>
ADMR	900
AFM (Téléthon)	150
ALVE	1600
Anciens combattants	170
FNACA	170
Basket	500
Bibliothèque	500
Souvenir Français	150
Clique de Cousance	250
Cyclo club Revermont	250
Donneurs de sang	500
Mutuelle du personnel	80
Judo	400
DE SI DE LA	100
Sapins de Bian	300
Théâtre	150
Twirling bâton	250
Association des secrétaires de mairie	50
Itinéraires de découvertes	200
Chœur du bon pays	150
Ping Pong	100
Gymnastique	150
Association Trains	30
AIKIDO	100
UCAI	100
Amicale Pompiers	150
Scoutes	50
Foot	1900
Body Physics	400

Une approche est en cours afin d'aider le cas échéant l'école de musique de Cuiseaux et le club de rugby de Saint-Amour. La proposition sera formulée lors du prochain conseil municipal.

## **10/ DELIBERATION MODIFICATION DE LA CONVENTION LOCATION « CACHES POUBELLES » RESTAURANT LE SAFRAN**

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** à l'unanimité de modifier la convention de location « caches poubelles » sous les halles de la place du village de Cousance, comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 la commune de Cousance met à disposition du restaurant Le Safran une structure en bois « caches poubelles » capable de stocker 2 poubelles, moyennant une location annuelle de 25 € payable d'avance.

## **11/ DIVERS ET DERNIERES MINUTES**

Le Maire apporte des informations sur les points suivants :

- **Le recensement de la population** se réalisera en 2016, la collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Il sera possible de répondre aux questionnaires de recensement par internet.
- **Qualité de l'eau** : l'Agence Régionale de Santé nous a communiqué la synthèse pour 2014 concernant l'eau distribuée sur notre réseau. Globalement la qualité est satisfaisante, toutefois le contrôle de la désinfection devra être renforcé. Une note de synthèse accompagnera chaque facture envoyée prochainement aux usagers et présentera les critères de qualité de l'eau.
- **Assainissement bilan 2014** : Le fonctionnement est jugé médiocre en raison de la présence de quantités excessives d'eaux claires parasites permanentes et d'eaux pluviales que la station ne peut accepter. Néanmoins, ce problème sera résolu en 2015 car les travaux de séparation prévus viennent maintenant d'être finalisés.
- **Travaux place du marché** : l'espace kiosque sera rénové tout prochainement pour lui donner un aspect plus convivial et plus moderne : réaménagement du sol par la mise en place de pavés, changement des panneaux par un dispositif plus vaste et mieux adapté.
- **La fontaine vers la poste** : des travaux d'étanchéisation sont prévus, et les deux robinets seront remplacés par un jet d'eau.
- **Les Impayés relatifs à l'eau et aux loyers** : actuellement notre commune laisse apparaître un encours d'impayés anormalement élevé et ce depuis de



nombreuses années. Nous venons de mettre en œuvre un dispositif interne de recouvrement de créances vers les concitoyens qui ne règlent pas ce qu'ils nous doivent. Les premiers résultats sont encourageants.

- **L'Agence Postale Communale** : les travaux vont débiter tout prochainement, la nouvelle agence postale ouvrira ses portes au public le 2 novembre 2015 et apportera ainsi un service de meilleure qualité que celui qui est constaté aujourd'hui. (fermeture intempestive, boîtes postales quelques fois inaccessibles, horaires d'ouverture inadaptés).
- **Les travaux du parking du cimetière** : Ceux-ci ont débuté et ils devraient être finalisés au 15 juillet 2015.
- **Le fleurissement de la commune** : cette année l'accent a été mis sur l'innovation et l'amplification du fleurissement sur quatre secteurs que sont la place du marché, la bibliothèque, la mairie et le champ de foire vers les écoles.
- **Le site internet de la commune** donne satisfaction et c'est une moyenne de 25 visites jours dont celui-ci fait l'objet. La volonté du Maire et du groupe communication est d'activer et dynamiser la l'information sur les faits Cousançois vers les habitants et ce à travers trois canaux d'accès :
  - o Revue de presse,
  - o Les évènements à Cousance,
  - o La rubrique Actu.
- **Le local médical** : le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie a sollicité notre Communauté de Communes pour une implantation sur notre territoire. Nous avons fait le choix de proposer notre local médical lié à la médecine du travail à cette structure associative qui sera présente à Cousance chaque vendredi. Les soins et conseils prodigués sont gratuits et sous le couvert de l'anonymat. Cette implantation constituera incontestablement un plus pour notre commune.
- **CCAS** : Monsieur le Maire informe que trois dossiers ont été instruits depuis le début de l'année. Deux concernant l'aide sociale et un autre au profit d'une personne en grande difficulté, afin de l'aider à régler ses factures. La structure du CCAS fonctionne avec dynamisme et apporte des avis toujours pertinents.

Séance levée à 23h50,

Le Maire,



Christian BRETIN